



# Archives du Parti communiste français

Collection de tracts

1871-2009

Sous-série 261 J 55 /



Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

Archives du Parti communiste français

# Collection de tracts

1871-2009

Sous-série 261 J 55 /

Répertoire numérique établi par Pierre Boichu sous la direction de Ghislaine Walpen,  
directrice adjointe des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Bobigny  
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis  
2015

### Identification synthétique

<b>Producteur :</b>	Bibliothèque marxiste de Paris
<b>Référence :</b>	FRAD093/261J55/
<b>Dates extrêmes :</b>	1871-2009
<b>Niveau de description :</b>	Sous-fonds
<b>Importance matérielle :</b>	6,6 ml
<b>Modalités d'entrée :</b>	Dépôt dans le cadre de la convention du 18/12/2003 entre le Parti communiste français et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis
<b>Conditions d'accès :</b>	Librement communicable
<b>Conditions de reproduction :</b>	Reproduction libre

# Introduction



## Historique du producteur

La présente collection, antérieurement à son dépôt aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, a été constituée, conservée et communiquée par les services de la Bibliothèque marxiste de Paris (BMP). Cette structure, dont la création a été décidée en 1955 par le secrétariat du Parti communiste français (PCF), fut initialement enregistrée comme association sans but lucratif sous le nom d'Association des amis du livre. Rapidement renommée BMP, elle avait pour vocation « de donner les possibilités pratiques de lecture et d'étude aux membres du comité central, aux collaborateurs politiques du comité central, et à d'autres militants responsables, ainsi que pour les travaux de recherche des intellectuels et auteurs communistes (...) <sup>1</sup> ». Ses responsables cherchèrent à inscrire la BMP dans le fonctionnement administratif du PCF, en instaurant une sorte de dépôt légal de ses publications et du matériel de propagande qu'il éditait. Ils sollicitèrent dans cette même optique les revues, journaux et maisons d'édition du parti, les organisations qui lui étaient proches, mais également les services internes à la direction nationale pour que soit adressées à la BMP les documentations périmées. La mise en place d'une commission chargée d'écrire l'histoire du PCF consécutivement au 14<sup>ème</sup> congrès de 1956 orienta le caractère originel de la BMP vers une dimension historique et patrimoniale plus affirmée : il fallait des sources aux historiens communistes et aux dirigeants affectés à cette tâche, qu'il s'agisse d'archives ou d'imprimés, que la bibliothèque fut chargée de réunir.

Installée à ses origines au 64 rue Blanqui à Paris, rattachée dans les années 1960 à l'Institut Maurice Thorez puis à l'Institut de recherches marxistes à la fin des années 1970, la BMP s'ouvrit peu à peu à un public plus large que les seuls communistes. Dotée de ses propres locaux au 21 rue Barrault, toujours à Paris, en novembre 1985, elle dut fermer ses portes en 2001 suite à un dégât des eaux. Le classement par l'État en 2003 des archives du PCF puis la convention de dépôt signée la même année entre le PCF et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis organisèrent le transfert des collections de la BMP : les fonds d'archives qui y étaient conservés furent peu à peu transférés aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, tandis que la bibliothèque devait faire l'objet d'un dépôt dans une bibliothèque universitaire.

## Présentation du contenu

Si la grande majorité des documents constituant la collection sont effectivement des tracts, celle-ci réunit également d'autres types de matériel de propagande, qu'il s'agisse d'autocollants, de publications de structures locales du parti, de suppléments aux journaux du PCF massivement et gratuitement diffusés, de publications électorales, etc. Pour l'essentiel, ils ont été produits par la section de travail de la direction nationale du PCF dédiée à la propagande et à la communication, le reliquat, de faible quantité, l'ayant été par des mouvements politiques autres que le PCF (notamment d'extrême-gauche), des syndicats ou des organisations proches du PCF (Jeunesses communistes, Union des femmes françaises, instituts liés au PCF, etc.).

---

<sup>1</sup> Relevé de décisions de la réunion du secrétariat du 24 février 1955, 2 num\_4/10, Archives du PCF / AD 93.

## **Historique de la conservation**

Lors de la fermeture des locaux de la BMP en 2001, la collection de tracts a été transférée au siège de la direction nationale du PCF, place du colonel Fabien, où elle était partiellement accessible aux chercheurs. Dans le cadre de la convention de dépôt liant le PCF et le département de la Seine-Saint-Denis, la collection a finalement rejoint les Archives départementales au début de l'année 2015, où elle a été classée, reconditionnée et inventoriée.

## **Mode de classement**

Lors de sa prise en charge par les Archives départementales, la collection se composait d'une première série de 20 classeurs compilant chronologiquement les tracts pour la période 1944-1980, d'une seconde série de 39 boîtes, également organisée chronologiquement pour la période 1871-1989 (manque la période 1957-1959), d'un classeur consacré à la guerre d'Algérie, de dossiers thématiques et de plusieurs cartons de vrac. Il a donc fallu réorganiser le tout pour définir un plan de classement combinant le classement chronologique – par la fusion des classeurs et des boîtes – et thématique originale. Les documents non classés constituant le vrac ont par ailleurs été intégrés à la collection restructurée.

Pierre Boichu



# Sources complémentaires

## Sources de même provenance

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

### **Archives de la section de propagande et de communication, 1932-1994.**

Dès les années 1920, sous la responsabilité du secrétariat à l'organisation, une section d'agitation et de propagande est chargée de la production de tracts, de brochures, d'affiches, et de l'organisation des meetings. Elle est dirigée par Paul Marion, puis, dans les années 1930, par Jacques Duclos. En 1953, elle échoit à Étienne Fajon, en 1956, à Jeannette Vermeersch puis de nouveau à Jacques Duclos (1961-1970). Elle prodigue une aide aux fédérations. Elle est ensuite dirigée par René Piquet (1970-1979) et devient section propagande et communication sous la direction de Charles Fiterman (1979-1982), puis de Pierre Juquin (1982-1985). Charles Fiterman en est de nouveau responsable (1985-1990) avec Pierre Zarka, puis Pierre Blotin (1990-1994) avec Bernard Vasseur. Jean-François Gau leur succède en 1994.

- Archives papier, 1958-1994, 14 ml, 261 J 18 /.

Dossiers relatifs à la préparation et à la tenue d'initiatives et de campagnes publiques du PCF (partiellement communicable, instrument de recherche relatif à la campagne « Vérité espoir » de 1977 disponible en salle de lecture).

- *Bulletin de propagande* puis *La vie du parti* (1956-?), 2952 Per, 1956-1993.

Bulletin édité par la section centrale de propagande et communication en direction des responsables à la propagande des structures fédérales et locales du PCF.

- Archives sonores, 1932-1978, 4 AV.

Collection d'une centaine de disques en cire ou en vinyle édités par le PCF pour diffuser les discours de dirigeants et de candidats électoraux. Ils ont fait l'objet d'une opération de numérisation qui en permet la communication (instrument de recherche disponible en salle de lecture).

### **Collection d'affiches éditées ou réunies par le PCF, 1944-2009, 89 Fi.**

Environ 4 000 affiches comportant essentiellement les documents édités au plan national par le PCF et certaines de ses organisations de masse depuis 1944 (instrument de recherche disponible en salle de lecture).

### **Archives microfilmées de l'Internationale communiste, 3 Mi 6.**

Rapports, procès-verbaux, correspondance de la section de propagande, tracts, brochures et affiches édités au plan national, journaux de cellule – en particulier d'entreprises - d'avant la deuxième guerre mondiale (1923-1939), matériel clandestin édité entre 1941 et 1943 (instrument de recherche disponible en ligne).

## **Sources sans lien de provenance**

### **Archives départementales de la Seine-Saint-Denis**

Fonds Roland KRIVINE, 12 ml, 462 J (non consultable, non classé).

Né le 26 juillet 1935 à Paris, décédé le 12 avril 2012. Frère d'Alain Krivine. Cadre commercial, militant communiste dans le IXe arrondissement et à la CGT, membre de la Chorale populaire de Paris, participant bénévole au classement des archives à l'IHS CGT et au PCF.

Conformément à sa volonté, son fils a donné en 2013 la riche collection de documents militants de terrain (affiches, tracts, autocollants, épinglettes) qu'il avait constituée des années durant, afin qu'elle voisine avec les fonds du PCF et de la CGT déposés antérieurement aux Archives départementales.

# Répertoire



261 J 55 / 1-32      Classement chronologique.

1871-2009

261 J 55 / 1	1871-1939
261 J 55 / 2	1940-1947
261 J 55 / 3	1948-1949
261 J 55 / 4	1950-1952
261 J 55 / 5	1953-1954
261 J 55 / 6	1955-1956
261 J 55 / 7	1957-1959
261 J 55 / 8	1960
261 J 55 / 9	1961
261 J 55 / 10	1962
261 J 55 / 11	1963
261 J 55 / 12	1964-1965
261 J 55 / 13	1966-1967
261 J 55 / 14	1968
261 J 55 / 15	1969-1970
261 J 55 / 16	1971-1972
261 J 55 / 17	1973
261 J 55 / 18	1974
261 J 55 / 19	1975-1976
261 J 55 / 20	1977
261 J 55 / 21	1978
261 J 55 / 22	1979
261 J 55 / 23	1980
261 J 55 / 24	1981

261 J 55 / 25	1982-1983
261 J 55 / 26	1984
261 J 55 / 27	1985-1986
261 J 55 / 28	1987-1988
261 J 55 / 29	1989
261 J 55 / 30	1990-1991
261 J 55 / 31	1992-1993
261 J 55 / 32	1994-2009
261 J 55 / 33	s.d.

261 J 55 / 34-41 Classement thématique.

		1939-2001
261 J 55 / 34-35	Élections.	
		1951-1995
261 J 55 / 34	1951-1978	
	<i>Nota : élections législatives de 1951, élection présidentielle de 1974, élections municipales de 1977 (Paris), élections législatives de 1978.</i>	
261 J 55 / 35	1978-1995	
	<i>Nota : élections européennes de 1979, élection présidentielle de 1981, élections législatives de 1981, élection présidentielle de 1995.</i>	
261 J 55 / 36	Organisations étudiantes et de jeunesse.	1939-2003
261 J 55 / 37	Guerre d'Algérie.	1955-1962
261 J 55 / 38	Journaux et tracts de structures locales du PCF.	1947-1975
261 J 55 / 39	Partis politiques français et étrangers (hors PCF).	1958-1991
261 J 55 / 40	Associations.	

		1950-2001
261 J 55 / 41	Organisations syndicales.	
		1960-1991
261 J 55 / 42	Partitions musicales.	
		s.d.





# Annexes



## **Convention entre le Parti communiste français et le département de la Seine-Saint-Denis**

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente  
D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale  
D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme « archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public », afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

Article 2 :

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

Article 3 :

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assument le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle, classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes . Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

#### Article 4 :

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;
- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.
- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

#### Article 5 :

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans.

Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

#### Article 6 :

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

Article 7 :

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

Article 9 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 :

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général  
par délégation la vice – présidente

Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF

Marie - George Buffet



# Table des matières

Identification synthétique.....	4
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
Historique du producteur.....	7
Présentation du contenu .....	7
Historique de la conservation.....	8
Mode de classement.....	8
<b>SOURCES COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
Sources de même provenance .....	9
Sources sans lien de provenance .....	10
<b>REPertoire .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>17</b>
Convention entre le Parti communiste français et le département de la Seine-Saint-Denis.....	19
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>23</b>

